



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

L'IMPORTANCE DU **GENRE** DANS LES **PROCESSUS POLITIQUES** POUR GARANTIR LE **DROIT À L'ALIMENTATION**



LE CAS DU SÉNÉGAL

L'objectif de cette étude est d'identifier des points d'entrée liés au genre afin de développer des activités sur le droit à une alimentation adéquate au Sénégal et au Togo. Ainsi, l'analyse se concentre sur l'impact de l'intégration du genre sur les processus de politique relatifs au droit à l'alimentation ayant présentement lieu dans les pays, considérés comme des opportunités viables afin d'entreprendre ou de consolider la mise en œuvre nationale des Directives sur le droit à l'alimentation.

SOMMAIRE

DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE GENRE

En Afrique de l'Ouest, la contribution des femmes au secteur agricole est cruciale à plusieurs niveaux. D'une part, elles agissent au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation des aliments tandis que d'autre part, elles ont un rôle prépondérant dans l'organisation et l'alimentation familiales et communautaires. Malgré cette contribution fondamentale, un nombre considérable d'inégalités liées au genre persiste. Parmi les endroits où les femmes sénégalaises sont victimes de discrimination ayant un impact direct sur la réalisation de leur droit à une alimentation adéquate, figurent notamment: l'accès aux ressources productives, l'accès à l'emploi, l'accès aux services sociaux et l'accès aux sphères de prise de décisions politiques.

SITUATION ACTUELLE

Bien que l'article 15 de la Constitution sénégalaise ainsi que la Loi d'orientation agricole confèrent la parité dans l'accès au foncier, la terre étant un patrimoine collectif géré par le chef de famille, la pratique tend à favoriser un simple droit d'usage pour les femmes qui est attribué par le mari. Au niveau du secteur halieutique, secteur couvrant 75 pour cent des besoins en protéines animales et pilier de l'économie sénégalaise avec 17 pour cent des emplois de la population active, les femmes sont majoritaires. Dans le secteur de l'emploi, les femmes sont très actives dans le secteur informel, mais moins présentes que les hommes dans le secteur formel où, à travail égal, le salaire d'une femme ne représente que 67 pour cent de celui d'un homme. D'ordre général, la quantité d'heures que les femmes consacrent aux tâches domestiques est considérée comme un obstacle fondamental à la



recherche d'un travail rémunéré. Alors que le taux de chômage national est évalué à plus de 25 pour cent, celui des femmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes, tels qu'illustrés en milieu urbain, où il est évalué à 12 pour cent chez les hommes contre 28 pour cent chez les femmes.

Hormis d'importants progrès réalisés au cours des dernières années dans l'accès aux services sociaux pour les femmes, certaines discriminations demeurent. L'alphabétisation (66 pour cent des hommes contre 40 pour cent des femmes) et l'accès à l'éducation des filles, ou plutôt le maintien de ces dernières en milieu scolaire, tel que démontré par un ratio de 108 pour cent au primaire contre 76 pour cent au secondaire vis-à-vis des garçons, demeurent des défis de taille. Sur le plan de la santé, d'importants progrès ont eu lieu au cours des dernières années, notamment en matière d'accès aux soins obstétricaux et aux soins prénataux. La situation nutritionnelle s'est considérablement améliorée au cours de la dernière décennie, notamment grâce aux progrès en matière d'eau et d'assainissement ainsi qu'à la réduction de la malnutrition chronique, bien qu'il y ait un manque de données désagrégées par sexe. Enfin, la représentation des femmes dans les sphères de décisions politiques s'est nettement améliorée, passant de 22 pour cent en 2007 à 43 pour cent en 2012. Bien que les femmes occupent certains postes clés dans des secteurs tels que le secteur judiciaire, la représentation des femmes au niveau local reste plutôt modeste.

INTÉGRATION DES QUESTIONS DE GENRE DANS LES PROCESSUS LÉGAUX ET POLITIQUES

La Constitution sénégalaise garantit l'égalité homme femme à plusieurs reprises, notamment en son article 7 et reconnaît la primauté des engagements internationaux en son article 98. Sur le plan législatif, un grand nombre d'instruments existent ayant une incidence sur les droits des femmes ainsi que la réalisation du droit à une alimentation adéquate. Parmi ceux-ci, se trouvent :

- Le **Code de la famille**, adopté en 1973, contient des avancées importantes pour l'égalité homme femme, mais requiert des efforts accrus de mise en œuvre vis-à-vis la coutume, tel que reconnu par le gouvernement et le Comité de la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes en 2015.
- Le **Code du travail** de 1997 qui assure un salaire égal à travail égal en son article 86, mais interdit aux femmes l'accès à certains emplois en son article 142.
- La **Loi n° 15/2004 d'orientation agro-sylvo pastorale** qui, visant à atteindre un niveau de sécurité alimentaire garantissant la souveraineté alimentaire du pays, promeut l'égalité homme femme à diverses reprises.

Ayant un nombre considérable de stratégies et politiques affectant la réalisation du droit à une alimentation adéquate, l'étude a placé l'attention sur quatre grandes catégories, ayant notamment les instruments suivants :

1) STRATÉGIES ET POLITIQUES TRANSVERSALES

Le **Plan Sénégal émergent**, à titre de cadre de référence politique, économique et social à l'horizon 2035, fixe des actions prioritaires pour la période 2014/18 qui vise notamment à autonomiser les femmes et assurer une meilleure intégration dans la vie politique et économique du pays, en intégrant la dimension genre dans les politiques et programmes de développement du pays. La **Stratégie nationale pour l'équité genre**, pilotée par la Direction de l'équité et l'égalité de genre du Ministère de la femme, vise à redresser les inégalités de genre afin d'accroître le pouvoir des femmes dans les sphères économique et sociopolitique. Pour ce faire, des comités ministériels, des comités techniques ainsi que des cellules genre ont été mis sur pied au sein des ministères sectoriels, bien qu'une cellule genre au sein du Ministère de l'Agriculture ne soit pas encore opérationnelle.

2) POLITIQUES SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES PRODUCTIVES

Le **Programme national d'investissement agricole**, élaboré afin de mettre en œuvre les engagements pris sous la Politique agricole commune de la CEDEAO ainsi que le Programme détaillé de développement agricole en Afrique, vise à assurer un rôle clé pour le secteur agricole dans la croissance économique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Toutefois, la question de genre est présentement peu prise en compte, tel qu'indiqué par le fait qu'aucun des 16 indicateurs de suivi et d'évaluation n'est désagrégé par genre.

3) STRATÉGIES SUR L'EMPLOI

La **Stratégie nationale de développement économique et social**, couvrant la période 2013-17, s'articule autour de trois axes parmi lesquels on retrouve le renforcement du capital humain et de la protection sociale ainsi que la consolidation de la gouvernance et des institutions. Par ailleurs, elle dispose d'un objectif stratégique visant à autonomiser la femme et promouvoir sa participation ainsi qu'un plan d'actions prioritaires comptant sur un nombre d'éléments et d'institutions qui permettent de promouvoir la prise en charge des questions de genre.



4) STRATÉGIES ET POLITIQUES SUR LES SERVICES SOCIAUX

La **Stratégie nationale de protection sociale** compte neuf lignes directrices dont celle visant à contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de leurs conditions de vie ainsi que celle visant à lutter contre la féminisation de la pauvreté et réduire l'impact des chocs sur les groupes les plus vulnérables. Par ailleurs, les dernières années ont vu la mise en œuvre d'un nombre important de programmes de protection sociale, parmi lesquels figurent deux programmes phares: le Programme national de bourses de sécurité familiale et le Programme de couverture maladie universelle. La **Politique nationale de développement de la nutrition**, sous l'égide de la Cellule de lutte contre la malnutrition, est souvent citée comme modèle sur le continent grâce à son impact au niveau de la réduction de la malnutrition chronique et des déficiences en micronutriments.

EXPÉRIENCES RÉUSSIES ET LACUNES

Bien qu'un grand nombre d'activités menées en vertu des différents projets, programmes et politiques aient un impact positif sur l'amélioration de l'égalité homme femme et la réalisation du droit à une alimentation adéquate, trois expériences spécifiques sont détaillées dans l'étude pour leur contribution considérable à ces objectifs. Tout d'abord, les travaux de formulation et d'application de la Loi sur la parité par le Conseil sénégalais des femmes. Par l'entremise de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités, la participation et la représentation des femmes dans les instances de prise de décisions politiques ont augmenté significativement. À titre d'exemple, le nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale a presque doublé en 2012, propulsant ainsi le Sénégal au sixième rang mondial en matière de représentation politique des femmes avec un taux de plus de 44 pour cent. Ensuite, le rôle primordial des organisations féminines au sein des récents efforts visant à mettre en œuvre un processus participatif et transparent de gouvernance du foncier. Au sein du Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal, créé en 2010, elles contribuent à une panoplie d'actions, telles que la rédaction d'études, la tenue de débats ou encore de plaidoyers afin de favoriser l'implication des femmes au niveau politique dans la réforme foncière. Enfin, l'expérience des bureaux d'écoute pour les femmes



victimes de violences qui vise à promouvoir l'accès des femmes au système juridique afin d'assurer la protection de leurs droits.

Malgré les avancées considérables et la plus grande intégration des questions de genre au sein des lois et des politiques, certains éléments bénéficieraient d'une attention particulière:

- les décrets d'application accompagnant les lois sectorielles;
- l'utilisation des indicateurs de genre et la désagrégation des données par genre;
- l'harmonisation des programmes de protection sociale;
- la budgétisation sensible au genre des politiques et des programmes sectoriels;
- les barrières socioculturelles.

OPPORTUNITÉS FUTURES POUR LE GENRE ET LE DROIT À L'ALIMENTATION AU NIVEAU NATIONAL

Enfin, l'étude dénote un nombre d'opportunités pour des actions futures, dont les suivantes:

- Utiliser les avancées majeures effectuées au niveau national afin de promouvoir la mise en œuvre au niveau local de la Loi sur la parité.
- Accentuer et répliquer les expériences réussies, telles que le « bajenu-gox » et les clubs d'écoute appuyés par la FAO, afin de promouvoir l'équité des genres et la réalisation du droit à une alimentation adéquate.
- Assurer une forte participation des organisations de femmes au sein de la réforme foncière.
- Favoriser une prise en compte de la dimension genre dans la promotion de l'emploi décent et œuvrer pour une réduction des barrières socioculturelles dans l'accès non discriminatoire à l'emploi décent.
- Viser une plus grande harmonisation entre les différents programmes de protection sociale et promouvoir le rôle des femmes en tant qu'actrices dynamiques du développement.
- Accroître la connaissance des standards internationaux contenus dans les traités internationaux des droits de l'homme et améliorer l'alignement des cadres légaux, politiques et institutionnels avec ces standards.

Ces opportunités ont pour objectif premier de favoriser la création d'un environnement propice à ce que les femmes puissent utiliser tout leur potentiel afin de contribuer à la réalisation de leur droit à une alimentation adéquate ainsi qu'à celui de leur famille et de leur communauté.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tient à remercier le Gouvernement de la Norvège pour son soutien financier.



Ce sommaire présente certains éléments clés de l'étude *L'importance du genre dans les processus politiques pour garantir le droit à l'alimentation: Cas du Sénégal et du Togo* écrite par l'Institut d'Études de la Faim.

CONTACTS

www.fao.org/righttofood/fr
righttofood@fao.org

I5919F/1/07.16